



RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00896
Numéro SIREN : 451 888 812
Nom ou dénomination : 2H&C

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2017 sous le numéro de dépôt 4855



IMPOT SUR LES SOCIETES

- 7 JUIN 2017

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)			Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD		
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL 2H&C		20 Rue Lavoisier	
SIRET	4 5 1 8 8 8 8 1 2 0 0 0 3 4	95300 PONTOISE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	24 590	Bénéfice imposable à 15%	38 120	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)		

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles, art 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotées Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CABINET CORGECO 6 Rue de Nolay B.P 98 71203 LE CREUSOT Tél: 03 85 73 03 50	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 09/03/2017 Lieu: CERGY PONTOISE
Tél:	Qualité et nom du signataire: LA GERANCE
	Signature: CAMUS Jean Claude

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.
1	2	3	4	5	6	7	8
IUE 18 HERCEGOVINA							
PLANTA 1 PUERTA 2 08006 BARCELONA	42						
M CAMUS JEAN CLAUDE 15 RUE BEAUSEJOURS 71670 LE BREUIL	18	2016		8 684			

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise SARL 2H&C Néant *

Adresse de l'entreprise 20 Rue Lavoisier 95300 PONTOISE

Numéro SIRET * 4 5 1 8 8 8 8 1 2 0 0 0 3 4

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 6		3 1 1 2 2 0 1 5		
		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
ACTIF-IMMOBILISE	@BSHE							
	Immobilisations incorporelles	010		012				
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	10 136	016	10 136			
	Immobilisations corporelles *	028	8 220	030	8 204	16	347	
	Immobilisations financières * (1)	040	14 693	042		14 693	14 693	
	Total I (5)	044	33 050	048	18 340	14 710	15 041	
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances (2)		Clients et comptes rattachés*	068	23 341	070		23 341	8 762
		Autres * (3)	072	16 955	074		16 955	13 265
Valeurs mobilières de placement		080		082				
Disponibilités		084	12 958	086		12 958	41 259	
Charges constatées d'avance *		092		094				
Total II		096	53 254	098		53 254	63 287	
Total général (I+II)		110	86 304	112	18 340	67 964	78 327	

				Exercice N		Exercice N-1	
				NET 1		NET 2	
CAPITAUX PROPRES	@RRHE						
	Capital social ou individuel *	120		1 500		1 500	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		150		150	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u>)	132					
	Report à nouveau	134		7 870		6 316	
	Résultat de l'exercice	136		48 795		55 553	
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		58 315		63 520	
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 162		1 971	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u> 1 827)	172		7 487		12 836	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		9 649		14 808	
Total général (I + II + III)	180		67 964		78 327		

RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le												
@, Q RTKS@S BNL OS@AKD		SARL 2H&C		3	1	1	2	2	0	1	6	3	1	1	2	2	0	1	5			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209								210							472			
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215								214										
				services *	217							218								83 291	100 698	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										222										
	Production immobilisée *											224										
	Subventions d'exploitation reçues											226										
	Autres produits											230										
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)												232							83 763	100 698	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)											234							324		
Variation de stock (marchandises) *												236										
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)												238										
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *												240										
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)											242							20 366	27 615	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243			331					244							331	142	
Rémunérations du personnel *												250										
Charges sociales (cf. renvoi 380)												252										
Dotations aux amortissements *												254								331	331	
Dotations aux provisions												256										
Autres charges			dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259								262							1	1	
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260																	
Total des charges d'exploitation (II)												264							21 353	28 089		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270							62 410	72 608		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers											280							301	238		
	Produits exceptionnels											290										
	Charges financières											294										
	Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347								300									
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348																	
Impôts sur les bénéfices *												306							13 915	17 293		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)												310							48 795	55 553		
A, Q RTKS@S EHRB@K		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																				
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *											316										
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles											318										
	Provisions non déductibles *											322										
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)											324							13 915			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247										330										
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option											249										
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												998									
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												999									
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																					997	
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. undecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138										342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990											
	Divers dont ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346														350
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655																	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS												352							62 710	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)											356										
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :																					360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS												370							62 710	372		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT CHARGES D'EXPLOITATION

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2H&C

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

H	HL L NAKHR@SHNMR	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	10 136	412		414		416	10 136	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	8 220	472		474		476	8 220	
Immobilisations financières		480	14 693	482		484		486	14 693	
TOTAL		490	33 050	492		494		496	33 050	

HH	@ NQSHRDL DMSR	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500	10 136	502		504		506	10 136
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	7 873	562	331	564		566	8 204
TOTAL		570	18 009	572	331	574		576	18 340

HHH OKTR,U@KTDR+L NHR,U@KTDR (19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19% ⑥	15% ou 16% ⑦	0% ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.
 (1) Les plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

QUADRATUS Informatique

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts) Désignation de l'entreprise : SARL 2H&C Néant *

H QDKUJ CDR QONUHRHMR, @ NQSHRDL DMSR C J QNF @SNHQR

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

HH C J EHBISR QONQS @AKDR	HHH C J EHBISR QONUDM @MSR CD K @CKHB @SHM CT 1/ 8B		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits imputés	983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996
Déficits reportables	984	HU CHRSQAT SHMR RNTL HRDR K @QSHBKD 124 SDQ YB @	
Déficits de l'exercice	860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
Total des déficits restant à reporter	870	U DMSQOCHDR CD SQ @MROQS HMRBQ @DR @ QDF HRSCD CDR SQ @MROQS Rf K2002,0 ds K2100,0 ct Bncd cdr Sq m ongr (800 <input type="checkbox"/>

UH CHUDQR

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 780
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SARL 2H&CNéant *Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108
Production vendue - Biens	109
Production vendue - Services	141
Production stockée	111
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 1	144

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121
Variation de stock (marchandises)	122
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
TOTAL 2	152

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2 137

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF) 117

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022
Période de référence du 024 au 160	160
Date de cessation	186

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376
dont apprentis	657
dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET

4 5 1 8 8 8 8 1 2 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL 2H&C

ADRESSE (voie)

20 Rue Lavoisier

CODE POSTAL

95300

VILLE

PONTOISE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	42
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	18

H, CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES:

Forme juridique

Dénomination

IUE

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

70.00

Nb de parts ou actions

42

Adresse :

N°

18

Voie

HERCEGOVINA

Code postal

08006

Commune

BARCELONA

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

HH, CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES:

Titre (2)

M

Nom patronymique

CAMUS

Prénom(s)

JEAN CLAUDE

Nom marital

% de détention

30.00

Nb de parts ou actions

18

Naissance :

Date

090449

N° Département

75

Commune

PARIS XIV

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

15

Voie

RUE BEAUSEJOURS

Code postal

71670

Commune

LE BREUIL

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

2H&C

2H&C

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 20, Rue Lavoisier
95300 PONTOISE
451 888 812 RCS PLAISIR

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 AVRIL 2017.**

L'an 2017,

Le 17 Avril,

A 19 heures,

Les associés de 2H&C, société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros, divisé en 60 parts de 25 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 15 Rue Beauséjour 71670 Le Breuil (France), sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Jean-Claude CAMUS, propriétaire de 18 parts sociales,
Madame Mercedes IBANEZ, gérante de la société SL IUE propriétaire de 42 parts sociales,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Claude CAMUS, gérant associé.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de **48 795** euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **48 795** euros

A titre de dividendes aux associés **48 000** euros

Soit **800** euros par part.

A titre de provisions pour la société **795** euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à **48 000** Euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

Les versements précédents ont été de :

54 000 euros, soit 900,00 euros par part, pour l'année 2014

64 020 euros, soit 1 065,00 euros par part, pour l'année 2014

84 000 euros, soit 1 400,00 euros par part, pour l'année 2013

95 986 euros, soit 1 599,77 euros par part, pour l'année 2012

55 402 euros, soit 923,67 euros par part, pour l'année 2011

18 244 euros, soit 304,06 euros par part, pour l'année 2010

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Compte tenu des tensions actuelles sur l'activité industrielle il est acté que lorsque la trésorerie de 2H&C le permettra, 2H&C pourra venir ponctuellement en aide aux actionnaires par des prêts sur appel de l'associé. Ces appels seront des prêts à court terme (3 mois maxi, temps de paiement acceptable des clients).

Ils seront rétribués à hauteur de 2% l'an, valorisé au jour.

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

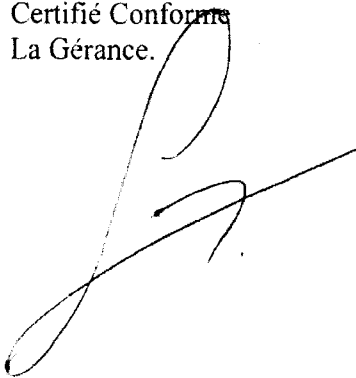
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Certifié Conforme
La Gérance.



2H&C

2H&C

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 20, Rue Lavoisier
95300 PONTOISE
451 888 812 RCS PLAISIR

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 AVRIL 2017**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de **48 795** euros de l'exercice de la manière suivante :
Bénéfice de l'exercice **48 795** euros

A titre de dividendes aux associés **48 000** euros
Soit **800** euros par part.

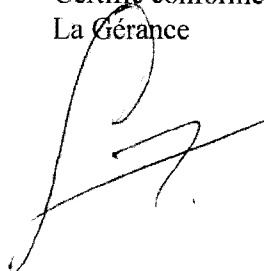
Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à **48 000** Euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Avril 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



2H&C

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 20, Rue Lavoisier
95300 PONTOISE
451 888 812 RCS PLAISIR

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 17 AVRIL 2017.**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de **48 795** euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **48 795** euros

A titre de dividendes aux associés **48 000**euros

Soit **800** euros par part.

A titre de provision pour la société **795** Euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 48 000 Euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

Jee

TROISIEME RESOLUTION

Compte tenu des tensions actuelles sur l'activité industrielle il est acté que lorsque la trésorerie de 2H&C le permettra, 2H&C pourra venir ponctuellement en aide aux actionnaires par des prêts sur appel de l'associé. Ces appels seront des prêts à court terme (3 mois maxi, temps de paiement acceptable des clients).

Ils seront rétribués à hauteur de 2% l'an, valorisé au jour.

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

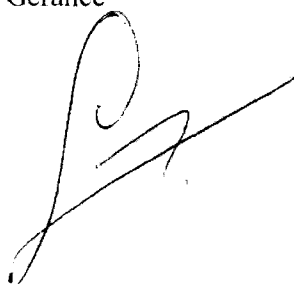
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié Conforme
La Gérance



2H&C

2H&C

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 20, Rue Lavoisier
95300 PONTOISE
451 888 812 RCS PLAISIR

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 AVRIL 2017**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2016, l'activité de la Société a été la suivante :

- Apport de commandes à la société ESCOFET et FREPAT,
- Support aux prospects en achat de mobilier urbains sur les choix de produits,
- Continuation de la délégation de la représentativité des cartes ESCOFET et FREPAT sur des départements du Nord à la société HU SARL , malgré des résultats catastrophiques de la part de HU
- Compte tenu de la situation sus-citée de HU SARL, une délégation partielle de FREPAT sur le territoire de l'Ile de France continue à être donnée,
- Evolution de la gérance d'ESCOFET.

Le DG en poste depuis 7 ans a été remplacé par un des membres de l'encadrement

Jce

d'ESCOFET. Cette solution est temporaire et la nomination d'un nouveau DG sera faite en début d'année 2017.

- Tension avec ESCOFET sur les conditions de rémunération : projets spécifiques, dallage, retenue sur commissions.

Les négociations menées avec la Direction d'ESCOFET n'ont pas abouti à la rémunération contractuelle de ces postes.

Aucune action en justice n'est proposée pour le moment, quoique le manque à gagner avoisine les 25 000€, toutes opérations confondues pour les exercices 2014 à 2016

- Inquiétude vis-à-vis du fournisseur FREPAT : les dernières factures restent impayées à ce jour et un emprunt de 10 000€ a été consenti au titre de l'actionnariat passé.

Ce sera le dernier emprunt qui sera consenti à cette société.

A ce jour cet emprunt n'est toujours pas remboursé.

- Le changement d'actionnariat dans la société (remplacement de FREPAT par SL IUE) n'est pas de nature à perturber l'activité de 2H&C.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2017 sont les suivants :

- les craintes dues à la situation économique se sont concrétisées : la chute des commissions a été de 17% environ.

Par ailleurs la réduction drastique des subventions de l'état aux collectivités locales et la politique de ces dernières à minimiser les hausses d'impôts ne conduisent qu'à grever sévèrement les budgets dédiés à l'urbanisation et encore plus aux budgets d'embellissement alloués au Mobilier Urbain.

Dans ces conditions on a du mal à se projeter sur l'année 2017. Les programmes de réhabilitation sont toujours un axe stratégique de la politique Française et nous pourrions avoir encore des rentrées significatives via ce canal, toutefois les budgets étant plus resserrés il se peut que la part dédiée au Mobilier Urbain diminue.

- poursuivre les apports de commande à la société ESCOFET. ESCOFET est toujours en situation difficile ; ceci a été concrétisé par le dépôt du DG en poste depuis 7 ans.
- pas de reprise potentielle sur le Maghreb.
- continuer le support aux prospects, même si celui-ci sera peu fructueux compte tenu de l'état du marché.
- la société HU SARL reste dans une période difficile. Il n'y a pas eu de reprise sensible des commandes enregistrées par HU.

Le second actionnaire de HU SARL a timidement renfloué une partie de son retard sur les efforts consentis par 2H&C.

Le paiement des rémunérations a été suspendu par le gérant.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Rien de majeur, si ce n'est l'arrivée d'un nouveau gérant chez ESCOFET.

- Activité en matière de recherche et de développement.

Aucune affaire de ce type cette année.

RESULTATS - AFFECTATION**- Examen des comptes et résultats.**

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à **83 763** euros contre **100 698** euros pour l'exercice précédent, **soit une diminution de 17%**.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à **20 366** euros contre **27 615** euros pour l'exercice précédent **soit une diminution de 26%**

Le montant des impôts et taxes s'élève à **331** Euros contre **142** Euros pour l'exercice précédent **soit une augmentation de 133%** ? qui s'explique par un non versement du solde d'impôt en 2015.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à **331** euros contre **331** Euros pour l'exercice précédent **soit une situation stable**.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à **62 410** Euros contre **72 608** Euros pour l'exercice précédent **soit une diminution de 14%**

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de **301** Euros (**238** Euros pour l'exercice précédent), il s'établit à **62 710** Euros contre **72 846** Euros pour l'exercice précédent **soit une diminution de 14%**.

Après prise en compte :

- des apports des produits financiers de **301** Euros contre **238** euros pour l'exercice précédent,
- des charges financières de **0** Euros contre **0** Euros pour l'exercice précédent,
- des charges exceptionnelles de **0** Euros contre **0** euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de **13 915** Euros contre **17 293** Euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se solde par **un bénéfice de 48 795** Euros contre **55 553** Euros pour l'exercice précédent **soit une diminution de 12,17%**

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître **un bénéfice** de **48 795** Euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice **48 795** euros
A titre de dividendes aux associés **48 000** Euros
Soit **800** euros par part.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à **48 000** Euros.

Provision pour évolution de la société : **795** Euros

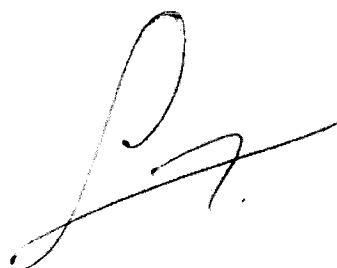
- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à Pontoise
Le 7 Avril 2017



LA GERANCE